

LES VILLES MINIERES EN AFRIQUE DE L'OUEST APRES LA FERMETURE DES SITES: INFRASTRUCTURES ENVIRONNEMENT ET PARTICIPATION POLITIQUE



Les innovations en matière environnementale dans le code minier sénégalais de 2016

**Pr Ibrahima LY
LERPDES/UCAD**

Conakry-Fria 05-08 septembre 2017

Sommaire

I. Éléments introductifs

II. Innovations dans la partie législative

- Etude d'impact environnemental
- Obligation de réhabilitation des sites miniers et de carrière
- Exploitation minière en forêts classées

III. Innovations dans la partie réglementaire

- Obligations communes à tous les titres miniers
- Obligations spécifiques

IV. Conformité au cadre juridique et politique

V. Conclusions

VI. Références

I. Eléments introductifs

I. 1- Contexte: adoption du code minier de 2016

- Loi n°2016-32 du 08 novembre 2016
- Décret n°2017-647 du 20 mars 2017

I. 2- Objectif: rééquilibrage de la gouvernance des ressources minérales nationales

I. 3- Contraintes endogènes: prise en compte des textes juridiques nationaux, notamment le code général des impôts, la politique et le code de l'environnement ainsi que le code forestier

I.4- Contraintes exogènes: prise en compte du contexte international et africain (UEMOA et CEDEAO, vision minière africaine).

II. Innovations dans la partie législative

II.1- Etude d'impact environnemental (EIE) (article 102)

- Obligation de l'Etude d'Impact Environnemental
 - Demande de permis d'exploitation minière
 - Autorisation d'ouverture et d'exploitation de carrière, ou d'exploitation de petite mine
- Conditions de gestion des déchets radioactifs
 - Exigence de conventions particulières avec l'Etat pour tout ce qui concerne les minerais et substances radioactives (**alinéa 2**)
- Avis favorable requis de l'ARSN (Autorité de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) (**alinéa 3**)

II. Innovations dans la partie législative (2)

II.2- Obligations de réhabilitation des sites miniers et de carrière

- Tout titulaire de titre minier doit procéder obligatoirement à la réhabilitation des sites couverts par son titre minier (article 103)
- Garantie de réhabilitation minière (article 104)
 - Ouverture d'un compte fiduciaire
 - Prise en charge des coûts de la mise en œuvre du Plan de gestion environnemental
- Modalités du Fonds fiduciaire fixées par décret

II. Innovations dans la partie législative (3)

II.3- Exploitation minière en forêts classées

- Des titres miniers peuvent être délivrés en zones de forêts classées (**article 105**)
- Ils doivent être conformes aux dispositions du code forestier (loi du 08 janvier 1998 et décret du 20 février 1998)
- Le problème est que la révision actuelle du code forestier de 1998 n'est pas achevée.
- Une cellule chargée de l'harmonisation des dispositions des deux codes avait été mise en place sur instruction du Président de la République.

III. Innovations dans la partie réglementaire

III.1- Obligations communes à tous les titres miniers

- Toute déclaration ou demande d'occupation de terrain devra préciser la description des activités envisagées et les impacts sur l'environnement (article 85)
- Hygiène et sécurité des mines et carrières. Cette disposition rappelle que les règles d'hygiène et de sécurité dans les mines et carrières sont fixées conformément aux dispositions de l'article 108 du code minier (article 91).

III. Innovations dans la partie réglementaire (2)

III.2- Obligations spécifiques

- Obligation d'EIE pour toute demande de permis d'exploitation minière (article 27)
- Obligation d'EIE pour toute demande d'extension du permis d'exploitation minière à d'autres substances minérales (article 34)
- Retrait du permis d'exploitation minière en cas de manquements graves aux règles d'hygiène, de sécurité, et d'environnement (article 39)
- Mesures de sauvegarde et de protection de l'environnement dans les contrats de partage de production (article 40).

IV. Conformité au cadre juridique et politique

IV.1- En droit interne

- Code de l'environnement (loi et décret de 2001).
- Code forestier (loi et décret de 1998)
- Code Général des Impôts (loi 2012-31 du 31 décembre 2012)
- Code général des collectivités territoriales (loi du 28 décembre 2013)
- Loi sur le domaine national (loi du 17 juin 1964)
- Code du domaine de l'Etat (loi du 2 juillet 1976)
- Code du travail (loi du 1^{er} décembre 1997)

IV. Conformité au cadre juridique et politique(2)

IV.2- En droit communautaire

- Code minier communautaire de l'UEMOA (règlement communautaire de 2003)
- Directive minière de la CEDEAO. Ce texte soulève la question de la complémentarité ou de la concurrence avec le code minier de l'UEMOA
- Vision minière africaine: elle n'a pas un caractère obligatoire et contraignant

V. CONCLUSIONS

Que dire de la situation des villes après la fermeture des sites ?

- Les dispositions du nouveau code minier de 2016 (loi et décret) sont d'application générale, pour le présent et l'avenir
- Les droits et obligations définies par le code concernent les villes même après la fermeture des sites miniers

Les mesures juridiques à venir devront:

- Compléter le droit positif par la rédaction des décrets et arrêtés d'interprétation de certaines dispositions du code minier
- Adapter les règles au fur et à mesure de l'évolution du contexte national, régional et international.

VI. REFERENCES

- LY (I), 1994, Problématique du droit de l'environnement dans le processus de développement économique et social d'un pays africain: l'exemple du Sénégal, thèse de doctorat d'Etat en droit, UCAD 1994, 456 pages;
- Loi 2016-32 du 08 novembre 2016 portant code minier
- Décret 2017-459 du 20 mars 2017 fixant les modalités d'application du code minier
- Loi n°2001-01 du 15 Janvier 2001 portant Code de l'Environnement (partie législative);
- Décret n°2001-282 du 12 Avril 2001 portant Code de l'Environnement (partie réglementaire)

Merci



Professeur Ibrahima LY